



Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 21 Juin 2007

Présents : JP Champion – JC Méric – D Tincelin – H Bacchini – J Kerhoas – C Peyras – P Gouard – E Marliot – B Bonneau – H Giraud – M Bouvet – E. Coquerel - B David- J Cathelineau - O Clermont - C favillier – JL Paulou - S Lasseaux – C Aulnette – P Roussange – D Flamme – P Legrand

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1.1 Décision 1	<u>Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 30/31 Mai 2007</u> Adopté
1.2 Décision 2	<u>Suite projet nouvelle Lettre de Grand Voile</u> Le BE prend acte de la proposition de budget annuel de 21737 € TTC (y compris affranchissement et envoi) du nouveau format de cette lettre (6 numéros dont 3 magazines). Le surcoût est de 6 K€ eu égard au budget actuel mais devrait pouvoir être absorbé par les bandeaux publicitaires sur le site. Banque Populaire qui avait donné son accord de principe sera sollicité pour son aide sur ce nouveau format. Les aspects impression et envoi devront être revu et validé par le département Vie Fédérale. Accord du BE sur cet ensemble
1.3 Décision 3	<u>Présentation de l'espace Licenciés</u> Accord du BE en retirant la rubrique « mes impressions » trop lourde à gérer
1.4 Remis BR	<u>Procédure de relance sur les mises en conformité statutaires des CDVoile</u> Remis en Bureau restreint
1.5 Remis BR	<u>Ouverture du montant de prélèvement autorisé sur les comptes clubs par la FFVoile</u> Remis en Bureau restreint
1.6 Décision 4	<u>Expérimentation « licences » Ligue de Bretagne</u> Le BE a donné une tendance plutôt favorable sur le projet mais qui méritera d'être définitivement confirmée à un prochain BE en fonction des réponses que la ligue pourra apporter aux interrogations du BE sur le dispositif mis en place. Une note sera adressée à la ligue pour demande d'explication Le BE, sur la base du projet présenté, serait même d'accord pour améliorer la proposition « a minima » faite par la ligue, de la manière suivante :

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des chiffres actuels pour les 3103 premières licences Jeunes délivrées (Base 2006 délivrée par les clubs de la ligue) soit un retour FFVoile de 14,72 € - Pour 2007, au-delà de cet objectif de 3103 licences jeunes délivrées, fixation du retour financier FFVoile à 5 € (au lieu de 12,05 proposés par la ligue). Cette différence de 7,05 € irait vers les clubs afin d'accompagner l'effort d'augmentation de la licence en général et de la licence jeune au cas particulier. Comme il est précisé par la ligue, chaque année, l'objectif correspond au nombre de licences jeunes délivré l'année antérieure. - L'expérimentation se ferait sur 2007 avec un bilan dès fin 2007 afin de faire une analyse du dispositif. - Cela reste une expérimentation non forcément reproductible
<p>1.7</p>	<p><u>Information sur les difficultés de fonctionnement de la ligue de Martinique et de Guyane</u></p>
<p>Décision 5</p>	<p>Le BE de la FFVoile adopte les mesures suivantes :</p> <p>1) La FFVoile convoque une AGE de la ligue de Guyane, en mandatant pour son organisation matérielle, le DDJS DE Guyane (sous réserve de son acceptation), avec comme ordre du jour : révocation du CA de la Ligue et élection d'un nouveau, sur la base des chiffres 2006 fournis par la FFVoile</p>
<p>Décision 6</p>	<p>2) La FFVoile convoque une AGE de la ligue de Martinique, en mandatant pour son organisation matérielle, un des deux membres en poste du CD ; à savoir M DE SANTOS avec comme ordre du jour : élection de 6 membres du CD</p>
	<p>Un état des lieux sur ses mises en demeure sera présenté suivant la tenue de ces AG.</p>
<p>2</p>	<p>PRATIQUE COMPETITIVE</p>
<p>2.1</p>	<p>Département Voile Légère</p>
<p>2.1.1</p>	<p><u>Points sur les sujets traités en CA</u></p>
<p>Info</p>	<p>Info</p>
<p>2.1.2</p>	<p><u>Opération Grand Pavois</u></p>
<p>Décision 7</p>	<p>Le BE donne son accord pour la participation de la FFVoile (département Voile légère) au grand pavois selon descriptif en annexe 1 pour un coût total de 2200 € à prendre sur le budget Voile légère</p>

2.1.3	<u>Validation candidature du championnat de France espoir extrême glisse</u>
Décision 8	Le BE entérine les candidatures de Mers les bains pour le championnat de France espoirs extrême glisse 2008 et l'association Six fours Wind surf pour le championnat de France espoirs extrême glisse 2009
2.2	Département Habitables
2.2.1	<u>Présentation évolution calendrier habitable (avec la voile légère)</u>
Info	Présentation en CA
2.2.2	<u>Mise en liste Haut Niveau Habitable 2008 Inshore et course au large</u>
Décision 9	Le BE valide les deux tableaux en annexe 2 et 3
3	COMMISSION COURSES OCEANIQUES
3.1	<u>RSO : Création d'un groupe de travail pour les RSO</u>
Remis en BR	Remis en Bureau restreint
4	CCA
4.1	<u>Animations championnat de France minimes ENV du 07 au 12/07/2007.</u> Actions règles de course : le BE donne son accord pour cette action qui prendra la forme de jeux de pistes (animation B. Delbart) De plus des instructions de protestations seront faites en public (animation G. Bossé)
Décision 10	
Décision 11	<u>Animations championnat de France Espoirs du 18 au 24/08/2007</u> action sur la règle 42 : réalisation d'images pendant les courses, et debriefing au retour à terre avec les coureurs et les entraîneurs (animation G. Bossé)
Décision 12	* Action information lutte contre le dopage : Le BE refuse cette animation cette année sans avoir eu un débat préalablement en Bureau restreint puis en BE
4.2	<u>Modification du règlement des diplômes et des qualifications de la FFVoile</u>
Décision 13	Le BE donne son accord pour proposer au CA la modification suivante : « L'article 26.b du règlement des diplômes et qualifications de la FFVoile, adopté par le CA du 23 juin 2006 est modifié comme suit :
	« Condition n°1 : le candidat à une formation d'arbitre national de la FFVoile ne doit pas être âgé de plus de 65 ans ».

<p>5</p> <p>5.1 Info</p> <p>5.2</p>	<p>COMMISSION DIRECTEURS DE COURSES</p> <p><u>Evolution du règlement direction de courses</u> Info sur les éléments qui seront proposés au vote du CA</p> <p><u>Dérogation pour addition de compétences « trophée Bailli de Suffren »</u></p>
	<p>Le BE se prononce comme suit :</p> <p>Suite au refus de la commission des directeurs de course d'habiliter le directeur de course pour l'épreuve « Trophée de Bailli de Suffren », Société Nautique de Saint Tropez, le co-organisateur de cette épreuve a saisi le Bureau Exécutif aux fins de se voir accorder la possibilité de pouvoir bénéficier pour l'édition 2007 de la dérogation de l'article 2.2 du règlement des directeurs de course.</p>
<p>Décision 14</p>	<p>Compte tenu des éléments fournis à son appréciation et en particulier la mise en place par l'organisateur d'une direction de course autour de 4 personnes complémentaires (Cf. courrier et dossier en date du 10 mai 2007), complétée par la collaboration d'un expert Météo, Pierre Lanier - Météo Mer, le BE décide d'accorder à la Société Nautique de Saint Tropez, une dérogation transitoire et exceptionnelle pour l'édition 2007 de l'épreuves précitée, afin de ne pas présenter de directeur de course habilité.</p>
<p>6</p> <p>6.1</p> <p>Décision 15</p>	<p>DIVERS</p> <p><u>CNDS</u></p> <p>Les 3 documents (annexe 4 à 6) présentés sont validés par le BE qui souhaite qu'une large diffusion soit faite vers les clubs (newsletter, Site Internet, liens ETN, expresso du développement...) Il faut préciser sur les documents que l'interlocuteur sur ce dossier est JL PAULOU en intégrant ses coordonnées</p>
<p>6.2</p> <p>Décision 16</p>	<p><u>Brèves sur l'activité voile sur le site Internet</u></p> <p>Le BE précédant avait donné son accord à condition de pouvoir supprimer les informations qui pourraient être contraire à l'éthique notamment. Néanmoins, cette suppression ne pourra techniquement se faire qu'à posteriori par la webmaster et sachant que cela ne sera pas possible le WE.</p> <p>En conséquence, le BE donne son accord pour la mie en place de cette prestation pour 6 mois de façon à en faire un bilan au bout de 6 mois notamment sur la problématique du contrôle à posteriori.</p> <p>Le BE demande également qu'en l'absence de la Webmaster, le service communication s'organise afin de poursuivre la tâche de contrôle à</p>

	posteriori
6.3 Décision 17	<u>Images Vidéo (L COTTIN)</u> Le BE donne son accord pour la proposition présentée (annexe 7)
6.4 Décision 18	<u>Priorités Informatiques</u> Le BE souhaite que le service informatique conçoive un mode de paiement en ligne modulable en fonction des demandes des départements/commissions De même, il souhaite que parmi les urgences soit intégré le classement des coureurs en Handicap National (environ 10 jours de développement et dès 2007).
Décision 19	Pour le BE d'octobre, faire un point sur le temps de développement encore disponible pour 2007 et des priorités informatiques à fixer pour 2008.